



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 741-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement 741-2 intitulé : « Modification de l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et /ou modification de tarifications relatives aux activités, biens, ou services municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 21 juillet 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hugo Allaire', is written over a horizontal line.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier